Docusign Envelope ID: E4AAA7D7-7B9D-871D-81B8-E86520541D5C

dorsal
le service public du numérique en Limousin

N°970

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 15 octobre 2026

Objet : *Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)*

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six (06) octobre 2026, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix *Présents :31 (dont 4 procurations) -111 voix*

Votants : détail des votes en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT – PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Région Nouvelle Aquitaine
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP – procuration donnée à Mr Bost	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean François CHEVREUIL – 2 voix – PRESENTIEL	Conseiller Délégué Agglo Bassin Brive
Mr Jean-Marie MOULIN – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Laurent SARFATI- 2 voix – (suppléant de Mr Coutaud) – VISIO	Conseiller Communautaire Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – 6 voix – procuration donnée à Mr Carcat	Présidente du Département de la Creuse
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3ème VP – procuration donnée à Mr Victor	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Henri LECLERE – 1 voix – procuration donnée à Mr Marty	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Thomas MARTY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Cyril VICTOR – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Bastien PETIT-COULAUD– 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mr Sandrine MONTAGNE – 1 voix – VISIO	Conseillère comm CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mme Annick MORIZIO – 6 voix – (suppl de Mr Leblois) PRESENTIEL	Vice-Présidente Département de la Haute-Vienne
Mme Bernadette TROUBAT – 6 voix – (suppl de Mr Destruhaut) PRESENTIEL	Conseillère Départementale de la Haute-Vienne
Mr Jérôme FRAISSE – 2 voix (suppléant de Mme Kiss) VISIO	Conseiller Municipal de la Ville de Limoges
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO	Président CC Briance Combade
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Cédric BODAK – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux
Mr Alain JOUANNY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Alain PERABOUT– 1 voix – (suppléant de Mr Faucher) VISIO	Conseiller communautaire CC Noblat
Mr Jacques LACROIX – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin
Mr Jean-Bernard DOGNON – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Christophe BREUIL – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller Délégué CC du Pays de St Yrieix
Mr Philippe LACROIX – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC POL
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC PORTES VASSIVIERE
Mr Jean DU BOUCHERON – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Val de Vienne

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1ER VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – 5ème VP – (et sa suppléante) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Serge PALLOT – (et son suppléant) – 2 voix	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Eric BELLOUIN – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Fabien MATHIEU – (et sa suppléante) – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Eric CISCARD – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrézien
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Etienne ROGER – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC V.E.M.
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Pierre PEYRAMAURE – (et sa suppléante) – 2 voix	Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Mr Samuel MOUTY – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué Communautaire Syndicat de la Diège
Mr Eric BODEAU – (et son suppléant) – 6 voix	Conseiller Départemental de la Creuse
Mr Jean-Paul CHAPUT – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Grand Sud
Mr Fabrice DELAPORTE – (et sa suppléante) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Etienne LEJEUNE– (et sa suppléante) – 1 voix	Président de la CC Pays Sostranien
Mr Benjamin BATTISTINI – (et sa suppléante) – 2 voix	Conseiller Municipal Ville de Limoges
Mr Charles COLAS – (et sa suppléante) – 2 voix	Conseiller Municipal Ville de Limoges
Mr Michel JANDAUD (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC ELAN
Mr Jean-Marie HORRY – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC ELAN
Mr Francis MARTIN – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Hervé BEAUDET– (et son suppléant) – 1 voix	Président CC POL

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728658-20261015-CS127_D970-

Docusign Envelope ID: E4AAA7D7-7B9D-871D-81B8-E86520541D5C

Le 2 juin dernier, le comité syndical procédait à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (cf délibération N°964).

La Préfecture a émis une observation en date du 29 juin 2026, relevant que cette délibération n'était pas conforme aux dispositions de l'article L1411-5 du C.G.C.T..

En effet, le Président du Syndicat, ou son représentant, assure la présidence de la commission. Le représentant du Président n'est pas élu par le comité syndical mais désigné par le Président par arrêté. Cette désignation prend la forme d'une délégation de fonction consentie au titre de l'article L.5211-9, nécessairement à un membre non élu de la commission qui doit être membre du bureau sans être nécessairement un vice-président. Le nom d'Isabelle Debourg, suppléante de Jean-Marie Bost au sein de sa collectivité d'origine, n'aurait pas dû apparaître sur la délibération.

La Préfecture demande au Syndicat de procéder à une nouvelle délibération afin de mettre la composition de la commission en conformité avec les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT.

Rappel des textes de référence :

- CGCT notamment les articles L2121-21, L1414-1/-2, L1411-5, D1411-3/-4/-5, L2121-21
- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Composition de la CAO :

La **CAO** est **composée** :

- du **Président** et de son représentant, qui préside la commission
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

A noter qu'en référence à l'article L1414-2 du CGCT, le recours à un système de vidéo-conférence lors des séances des commissions d'appel d'offres est possible.

Rôle de la CAO :

La **CAO n'intervient de façon obligatoire qu'à l'égard des marchés publics** dont le montant fait franchir les seuils européens qui correspondent à ceux des **procédures formalisées**.

Son rôle décisionnel se limite désormais au choix du titulaire du marché c'est-à-dire l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et à l'examen des projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% pour les marchés publics soumis à cette instance.

Règles d'élection des membres de la CAO :

Les **règles de composition et d'élection** (nombre de membres, mode de scrutin, présentation des listes, quorum) sont **unifiées avec** celles des commissions de délégation de service public.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728658-20261015-CS127_D970-

Docusign Envelope ID: E4AAA7D7-7B9D-871D-81B8-E86520541D5C

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Sur le même fonctionnement que la Commission de DSP, et en référence à la délibération N°488 du 14 juin 2016, les membres du comité syndical désirant présenter une liste devaient la déposer par écrit au siège du Syndicat, à l'attention du Président en exercice, contre récépissé, au plus tard un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de service public.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 31 (dont 4 procurations) représentant 111 voix
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de suffrages exprimés : 111
Votes POUR : 111 voix
Votes CONTRE : 0
Votes blancs ou nuls : 0
Majorité absolue : 56
La liste obtient 111 voix

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires :
- ***François VINCENT***
- ***Hélène ROME***
- ***Hélène FAIVRE***
- ***Stéphane DESTRUHAUT***
- ***Jean-François CHEVREUIL***

Membres suppléants :
- ***Camille CARCAT***
- ***Jean-Marie HORRY***
- ***Pierre PEYRAMAURE***
- ***Cyril VICTOR***
- ***Christophe BREUIL***

Par ailleurs, siègent à la Commission d'appel d'offre avec voix consultative :
- ***le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL***
- ***un représentant du ministre chargé de la concurrence***
- ***des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée***

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

DocuSigned by:
F34FA9DD6D66472...

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 27/10/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258728658-20261015-CS127_D970-